

Forum régional sur le développement (RDF) et Réunion préparatoire régionale pour l'Europe (RPM-EUR) en vue de la CMDT-14

Informations pratiques pour les participants

Lieu de la réunion

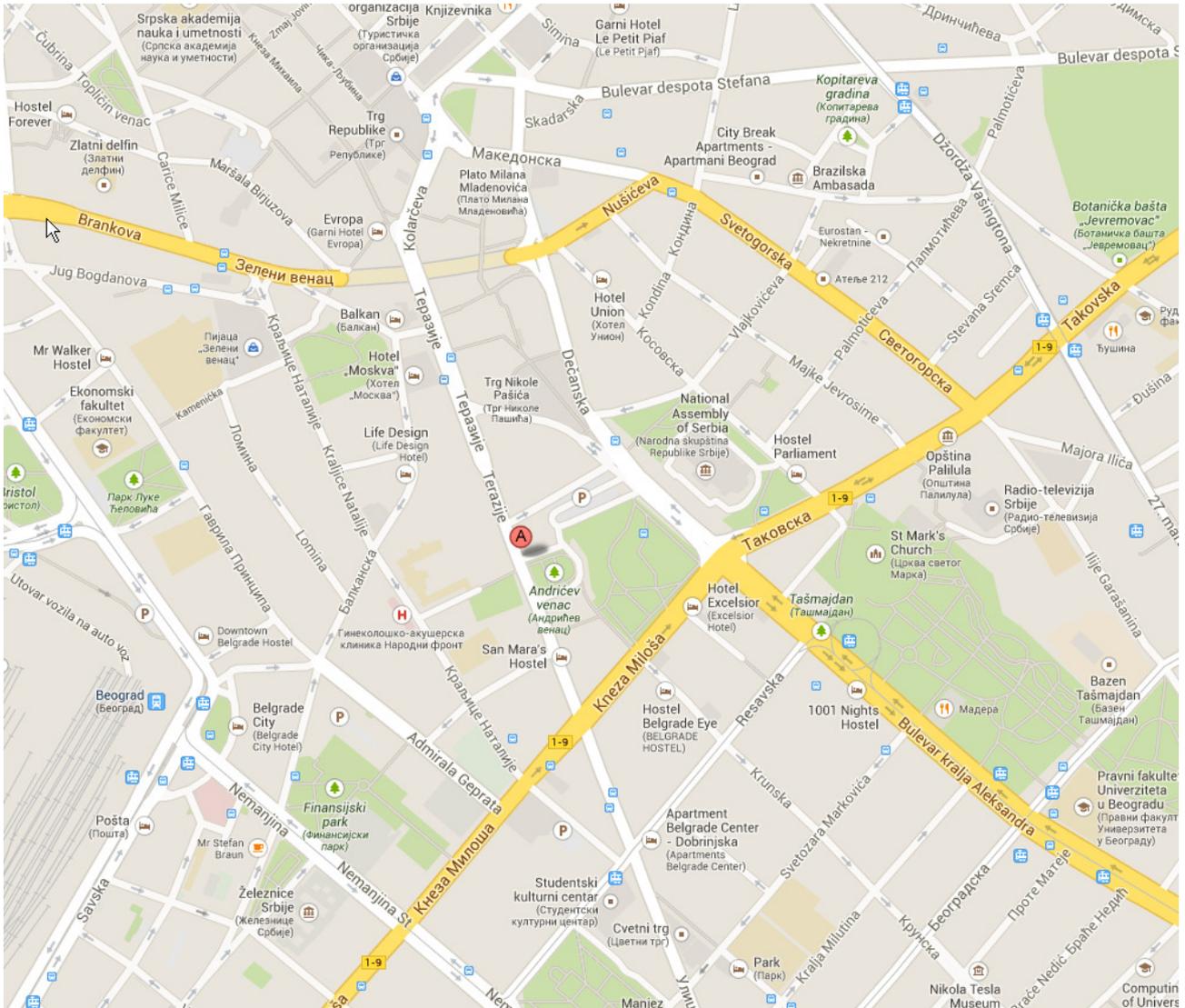
Le **bâtiment de l'Assemblée nationale** situé rue Kralja Milana est adjacent au bâtiment qui accueillait autrefois le Ministère des affaires étrangères du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, à l'angle des rues Kralja Milana et Dobrinjska. De 1945 à 1954, l'Assemblée serbe siégeait dans le bâtiment de l'Assemblée nationale situé place Nikola Pasic. La construction du bâtiment qui allait accueillir l'Assemblée nationale rue Kralja Milana a débuté selon les plans dessinés par l'architecte Isak Azriel, mandaté par l'Institut d'architecture de la République populaire de Serbie. Les travaux de construction du bâtiment de l'Assemblée nationale ont débuté le 4 mai 1949 et ont été achevés le 31 mars 1954. Il était initialement prévu que le bâtiment abrite les bureaux du Gouvernement de la République populaire de Serbie. Les travaux d'aménagement intérieur du hall et des salles de réunion de l'Assemblée ont duré du 1er avril 1954 au 31 janvier 1955. La première séance tenue dans le nouveau bâtiment a eu lieu le 20 avril 1954. Le projet de décoration intérieure, qui portait sur la décoration figurative des salles et du vestibule, l'escalier et le sol en marbre, a été imaginé par Milan Minić.



Emplacement de l'Assemblée nationale

14, rue Kralja Milana

11000 Belgrade, Serbie



Informations générales

Nom de l'Etat: République de Serbie

Capitale: Belgrade, plus de 1 600 000 habitants

Provinces autonomes: la PA de Voïvodine et la PA de Kosovo-et-Métochie

Situation géographique: l'Europe du Sud-Est et l'Europe centrale, la péninsule balkanique, les Balkans de l'Ouest

Superficie: 88 509 km²

Climat: continental modéré

Fleuve le plus long: Danube, 588 km à travers la Serbie

Mont le plus haut: Djeravica (montagne Prokletije), 2 656 m

Code automobile du pays: SRB

Population (sans le Kosovo-et-Métochie): plus de 7 000 000 d'habitants, 83% de Serbes

Langue officielle: serbe

Alphabet officiel: cyrillique

Religions: 85% chrétiens orthodoxes, 5,5% catholiques, 3,2% musulmans

Electricité: 220 ~ 230 V, 50 Hz. Les prises de courant sont au standard d'Europe continentale

Fuseau horaire: Belgrade et la Serbie se situent dans le fuseau horaire des pays de l'Europe centrale: GMT +1, GMT +2 à partir de la dernière semaine du troisième mois jusqu'au samedi avant la dernière semaine du dixième mois.

Monnaie: La monnaie officielle en République de Serbie est le dinar: RSD. Vous pouvez changer de l'argent dans toutes les banques et postes ainsi que dans les bureaux de change autorisés. Les valeurs des billets sont de 10/20/50/100/200/500/1000/5000 RSD.

Vous pouvez consulter les taux de change sur le site web de la Banque nationale de Serbie.

Banques et cartes bancaires: Vous pouvez retirer de l'argent 24 heures sur 24 aux distributeurs automatiques situés dans les grands centres commerciaux, dans les agences bancaires et dans des endroits publics. Vous pouvez aussi acheter des recharges pour téléphones portables dans certains de ces endroits.

Cartes de crédit: American Express, Diners Club, Visa, Master Card et Maestro, Dina Card et Post Card

Téléphonie

L'indicatif de Belgrade pour le trafic national est le 011.

L'indicatif de la République de Serbie pour le trafic international est le 381.

Pour téléphoner de l'étranger vers Belgrade, vous devez composer le préfixe international 00, l'indicatif de la Serbie 381 et l'indicatif de la ville de Belgrade (sans 0) 11. Pour téléphoner de Belgrade vers l'étranger, vous devez composer le préfixe international 00, l'indicatif du pays, l'indicatif de la ville (sans 0) et, enfin, le numéro de téléphone de votre correspondant.

Numéros de téléphone importants

Police – 192

Pompiers – 193

Ambulance – 194

Horloge parlante – 195

Envoi des télégrammes par téléphone – 1961

Centre pour les appels internationaux – 19011

AMSS – assistance routière – 1987

Informations sportives diverses – 19812

Météo – 19822

Cabines téléphoniques

Les cabines téléphoniques "Halo governice" fonctionnent avec les cartes Halo de 200 ou 300 dinars, chacune avec un bonus de communication gratuit de 15 dinars. Le prix est écrit sur chaque télécarte et ce prix correspond à un crédit de communication. Les télécartes Halo sont disponibles dans les kiosques, les bureaux de poste et certains magasins.

Annuaire téléphonique

<http://www.webstrane.com/> (l'annuaire des professionnels et des particuliers en ligne)

Les Pages blanches (l'annuaire des particuliers, édition imprimée; livraison gratuite à domicile)

Les Pages jaunes (l'annuaire des professionnels, édition imprimée, livraison gratuite à domicile)

Internet

Le domaine national de la République de Serbie est: **.rs**.

Vous trouverez de nombreux cafés Internet à Belgrade et dans les autres villes principales et sites touristiques de Serbie, ainsi qu'un grand nombre de points d'accès Internet sans fil, où vous pourrez accéder gratuitement à l'Internet depuis votre ordinateur portable.

Aéroport et transports

L'aéroport de Belgrade – Nikola Tesla, à Surcin, est situé à 18 km du centre-ville.

Transports publics (GSP) – ligne d'autobus 72 de l'aéroport au centre-ville; prix du billet: 80 dinars; durée du trajet: 40 minutes. Une station de taxis est située à l'aéroport, le prix de transport en taxi de l'aéroport au centre-ville est d'environ 15 euros.

Liens utiles

<http://www.tob.rs>

<http://www.beograd.rs>

<http://www.aboutbelgrade.com>

Recommandations sanitaires

Eau et nourriture

L'eau de distribution publique en Serbie est potable et d'un goût agréable. Il y a un grand nombre d'eaux en bouteille, gazeuses ou plates, disponibles à des prix raisonnables dans de nombreux points de vente.

L'eau des fontaines publiques est également potable, sauf indication contraire.

Le lait et les produits laitiers sont conformes aux normes européennes. **Les fruits et les légumes** sont bons à la consommation après avoir lavé les aliments. En général, toute la nourriture et les boissons achetées à des points de vente officiels sont bonnes à la consommation comme dans tous les autres pays européens.

Soins médicaux

Aucune vaccination n'est nécessaire contre les maladies contagieuses.

Dans toutes les villes, il y a des hôpitaux et des cliniques, et dans les agglomérations plus petites, des services médicaux sont également disponibles.

Les ressortissants étrangers, ainsi que les ressortissants serbes qui vivent et travaillent à l'étranger, ont droit à l'aide médicale d'urgence pendant leur séjour en Serbie. Les ressortissants des pays avec lesquels un **contrat international d'assurance-maladie** est conclu, ont droit à l'aide médicale d'urgence avec une attestation de leur assurance-maladie nationale. Ils font valoir leur droit en présentant certains formulaires (s'ils sont exigés), ou en vertu de l'attestation justifiant qu'ils sont assurés dans leurs pays respectifs.

Ont droit à l'aide médicale d'urgence **en vertu d'une attestation** justifiant qu'ils bénéficient d'une assurance-maladie dans leur pays d'origine, les ressortissants de la Slovaquie, de la Pologne, de la Bulgarie et de la Grande-Bretagne. Pour faire valoir leur droit, **un formulaire officiel** est exigé des ressortissants des pays suivants: L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Roumanie, Hongrie, Rép. tchèque, Italie, France, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Monténégro, Bosnie- Herzégovine et Croatie. Si les assurés des pays mentionnés ci-dessus ne possèdent pas ce formulaire avec eux, ils peuvent bénéficier de l'aide médicale d'urgence à condition que ce formulaire soit fourni postérieurement par leur société d'assurance nationale. Les ressortissants étrangers, patients en traitement chronique ou aigu (dialyse, insuline ...), ont besoin d'attestations particulières pour bénéficier de ces soins gratuitement.

Les ressortissants des pays avec lesquels la Serbie n'a pas conclu de contrat international d'assurance-maladies paient l'aide médicale d'urgence fournie pendant leur séjour temporaire en Serbie. De retour dans leur pays, ils peuvent être remboursés par leur société d'assurance.

Cas urgents

Le **service de transport d'urgence en ambulance** est disponible 24 heures sur 24, au numéro de téléphone **94**.

Les **pharmacies** de garde sont ouvertes également 24 heures sur 24, cependant, pour certains médicaments, une ordonnance de médecin est exigée.